

PROPOSITION
DE LOI

adoptée

le 4 novembre 1992

N° 13
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

**tendant à favoriser l'incorporation
de carburants agricoles dans les carburants pétroliers.**

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 509 (1991-1992) et 26 (1992-1993).

Article unique.

I. — L'incorporation d'ester d'huile de colza ou de tournesol dans le gazole et l'incorporation, directe ou indirecte, d'alcool éthylique élaboré à partir de céréales, topinambours, pommes de terre ou betteraves dans les supercarburants et l'essence sont obligatoires.

Le taux global d'incorporation des carburants d'origine agricole dans les carburants pétroliers ne peut être inférieur à 0,5 % au 1^{er} janvier 1994, 1 % au 1^{er} janvier 1995, 2,5 % au 1^{er} janvier 1996 et 3,5 % au 1^{er} janvier 1997. Il ne peut être inférieur à 5 % à compter du 1^{er} janvier 1998.

II. — Les pertes de recettes entraînées par l'application des dispositions du paragraphe I ci-dessus sont compensées par l'augmentation à due concurrence des droits sur les tabacs prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1992.

Le Président,

Signé : RENÉ MONORY.